

LHYFE

Société anonyme

1ter Mail Pablo Picasso

44 000 Nantes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Baker Tilly Strego
5 rue Albert Londres
44300 Nantes

063 200 885 RCS Angers
Société de Commissariat aux Comptes Membre
de la Compagnie Régionale de l'Ouest-Atlantique

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à
la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

LHYFE

Société anonyme

1ter Mail Pablo Picasso

44 000 Nantes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société LHYFE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHYFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Stocks et en cours de production

Risque identifié

Comme indiqué dans la note « 3.7 Stock et en-cours de production » de l'annexe, les dépenses liées au développement des futurs sites de production d'hydrogène vert renouvelable, destinés à être revendus dans le cadre de contrats futurs, figurent en stocks d'en-cours pour 17,4 M€ au 31 décembre 2024.

Ces dépenses sont constitutives de travaux en cours à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable.

La société considère le plus souvent que ces critères sont remplis au moment où un projet rentre dans la phase « Tender Ready ». Ces critères diffèrent selon qu'il s'agit d'un projet en lien :

- avec une application industrielle : demande de la part du client potentiel de la remise d'une offre « engageante » ou bien la remise de celle-ci est nécessaire pour le processus d'obtention de subventions
- dédié à une application mobilité : décision stratégique d'investissement après analyses de la demande sur une zone géographique, de la capacité à servir la demande et des subventions possibles.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des en-cours de production comme un point clé de l'audit en raison du niveau de jugement de la Direction requis pour l'appréciation du respect des critères d'activation des coûts correspondants.

Réponses apportées lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères de comptabilisation en stocks d'en-cours ;
- apprécier, au regard des normes comptables en vigueur et des règles d'activation définies par le groupe, les modalités d'examen des critères d'activation sur la base d'un échantillon de projets testés ;
- tester par sondage la concordance des montants inscrits à l'actif avec le fichier de suivi des projets établis par la direction du groupe et la cohérence de ces fichiers avec les coûts internes et externes engagés sur ces projets enregistrés en comptabilité ;
- enfin nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LHYFE par l'assemblée générale du par l'assemblée générale du 21 décembre 2021 pour Deloitte & Associés et par les statuts constitutifs du 10 avril 2019 pour Baker Tilly Strego SAS.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et Baker Tilly Strego SAS dans la 6^{ème} année, dont trois années pour chacun des commissaires aux comptes depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes et Saint-Herblain, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Baker Tilly Strego

Deloitte & Associés

 PIGNON-HERIARD François

 radigue Guillaume

François PIGNON-HERIARD

Guillaume RADIGUE

6.3. Comptes sociaux

6.3.1. Bilan (actif)

En milliers d'euros	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Du 01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	2 806	861	1 945	511
Concessions, brevets et droits similaires	156	104	52	54
Autres immobilisations incorporelles	1 498	-	1 498	2 628
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 920	-	2 920	6 920
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., matériels et outillages industriels	539	73	466	489
Autres immobilisations corporelles	1 603	1 026	577	913
Immobilisations en cours	1 435	-	1 435	5 927
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	3 481	2 150	1 331	3 453
Créances rattachées à des participations	14 223	-	14 223	8 406
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	310	43	267	259
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	366	-	366	956
TOTAL (I)	29 337	4 257	25 080	30 516
Actif circulant				
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Matières premières, autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	17 357	-	17 357	23 001
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	11	-	11	938
Créances				
Clients et comptes rattachés	47 224	-	47 224	15 566
Autres	52 300	-	52 300	22 136
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-
Autres Titres	-	-	-	-
Instruments de Trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	59 303	-	59 303	113 497
Charges constatées d'avance	1 343	-	1 343	891
TOTAL (II)	177 539		177 539	176 029
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)	750		750	847

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	207 625	4 257	203 369	207 393

6.3.2. Bilan (passif)

<i>En milliers d'euros</i>	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Capital social	480	479
Prime d'émission, de fusion, d'apport	163 917	163 891
Ecart de réévaluation	-	-
Ecart d'équivalence	-	-
Réserves :		
- Réserve légale	-	-
- Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
- Réserves réglementées	-	-
- Autres réserves	-	-
Report à nouveau	- 45 708	- 24 829
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 19 957	- 20 880
Subventions d'investissement	2 824	2 899
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	101 556	121 561
Autres fonds propres	-	-
Produits des émissions de titres participatifs	216	216
Avances conditionnées	1 409	792
Autres	-	-
TOTAL (I bis)	1 625	1 008
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions pour risques	137	44
Provisions pour charges	2 911	3 167
TOTAL (II)	3 048	3 211
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	10 325	12 216
Autres Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 898	30 831
Emprunts et dettes financières diverses	278	175
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	767
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 205	13 930
Dettes fiscales et sociales	12 658	6 465
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 484	7 300
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	16 290	9 929
TOTAL (III)	97 140	81 613
Ecart de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	203 369	207 393

6.3.3. Compte de résultat

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	659	-
Production vendue de services	45 098	17 626
Chiffre d'affaires Net	45 757	17 626
Production stockée	- 5 644	3 566
Production immobilisée	1 301	1 318
Subventions d'exploitation reçues	1 216	817
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges	1 201	608
Autres produits	-	3
TOTAL (I)	43 832	23 938
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	530	8
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)	-	-
Autres achats et charges externes *	41 595	28 255
Impôts, taxes et versements assimilés	241	171
Salaires et traitements	12 273	11 368
Charges sociales	5 218	4 641
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 325	2 466
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	410	73
Autres charges	122	97
TOTAL (II)	61 714	47 079
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	11	11
Redevances de crédit-bail immobilier	1 665	341
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 17 882	- 23 141
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
Produits financiers		
Produits financiers de participation	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	3 901	2 771
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	13
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL (V)	3 901	2 784

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 193	-
Intérêts et charges assimilées	3 370	1 264
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	-	-
TOTAL (VI)	5 563	1 264
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	- 1 661	1 520
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	- 19 543	- 21 621
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion	87	-
Sur opérations en capital	14 892	4 276
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL (VII)	14 979	4 276
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1	284
Sur opérations en capital	14 515	4 410
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 035	111
TOTAL (VIII)	15 551	4 806
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	- 572	- 530
Participations des salariés (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 158	- 1 271
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	62 712	30 998
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	82 670	51 877
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	- 19 957	- 20 880
<i>dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	87	-
<i>dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	284	284
<i>dont produits concernant les entités liées</i>	1 322	503
<i>Dont intérêts concernant les entités liées</i>	3	-

6.3.4. Annexes

Note 1.	Faits caractéristiques	188
Note 1.1.	Financement	188
Note 1.2.	Développement de l'activité et suivi des projets	188
Note 1.3.	Suivi des participations et sociétés de projets	188
Note 1.4.	Recherche et développement	188
Note 1.5.	Impact de la crise en Ukraine	188
Note 2.	Evènements postérieurs à la clôture	189
Note 3.	Règles et méthodes comptables	190
Note 3.1.	Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat	190
Note 3.2.	Immobilisations incorporelles - Frais de développement liés aux technologies	190
Note 3.3.	Autres immobilisations incorporelles	190
Note 3.4.	Immobilisations corporelles	191
Note 3.5.	Amortissements	191
Note 3.6.	Immobilisations financières	191
Note 3.7.	Stock et en-cours de production	191
Note 3.8.	Créances	192
Note 3.9.	Engagements de départ à la retraite	192
Note 3.10.	Produits constatés d'avance et produits à recevoir	192
Note 3.11.	Subventions	192
Note 3.12.	Notion de résultat courant et exceptionnel	192
Note 3.13.	Opérations en devises	192
Note 3.14.	Provisions	192
Note 3.15.	Charges à répartir	193
Note 3.16.	Reconnaissance du chiffre d'affaires - Opérations à long terme	193
Note 3.17.	Effectif moyen	193
Note 3.18.	Composition du capital social	193
Note 4.	Notes relatives à certains postes du bilan	194
Note 4.1.	Immobilisations financières	194
Note 4.2.	Capital social, réserves et primes	194
Note 4.3.	Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) accordés aux salariés et à un dirigeant et Bons de Souscription d'Actions (BSA) accordés à un consultant	194
Note 4.4.	Plans d'attribution d'actions gratuites	196
Note 4.5.	Avances conditionnées	197

Note 5.	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	198
Note 5.1.	Informations requises par l'article R. 123-198 - 9° du Code de commerce	198
Note 5.2.	Subventions d'exploitation	198
Note 5.3.	Résultat financier	198
Note 5.4.	Crédit impôt recherche	198
Note 6.	Autres informations	199
Note 6.1.	Comptes consolidés	199
Note 6.2.	Rémunération des organes de direction	199
Note 6.3.	Liste des transactions effectuées avec des parties liées	199
Note 7.	Engagements financiers	199
Note 7.1.	Engagements donnés	199
Note 7.2.	Engagements reçus	199
Note 7.3.	Crédits-baux	200
Note 8.	Liste des filiales et participations	201
Note 9.	Etat des immobilisations	205
Note 10.	Etat des amortissements	207
Note 11.	Charges à répartir	207
Note 12.	Etat des créances	208
Note 13.	Etat des dettes	209
Note 14.	Variation des capitaux propres	210
Note 15.	Charges à payer et produits à recevoir	210
Note 16.	Produits et charges constatés d'avance	211
Note 17.	Etat des provisions et dépréciations	211
Note 18.	Détail du résultat exceptionnel	212
Note 19.	Transfert de charges	212

Note 1 Faits caractéristiques

Note 1.1. Financement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a continué de sécuriser son niveau de trésorerie et le financement de ses projets au travers de différentes sources de financement.

Financements bancaires

Dans la poursuite du crédit bancaire syndiqué vert contractualisé fin 2023, la Société a étendu ce financement à hauteur de 3 M€ le 27 juin 2024, le portant ainsi à 25,2 M€. Cette dette d'une maturité initiale de 5 ans sera remboursée *in fine* fin 2028.

Financements par crédit-bail

La Société a contractualisé en 2024 de nouveaux financements sous forme de crédit-bail et de location simple concernant ses actifs de transport et de stockage d'hydrogène. Ces financements ressortent à un montant total de 22,8 M€. D'une part, la Société a refinancé une partie de son parc d'actifs de transport et de stockage d'hydrogène à hauteur de 10,4 M€ dans le cadre d'une opération de cession-bail, générant ainsi une sortie des actifs correspondants d'un montant équivalent. D'autre part, Lhyfe a pu financer le reste de sa flotte de containers à hauteur de 12 M€ par le biais d'une opération de location simple.

Note 1.2. Développement de l'activité et suivi des projets

Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement

En 2024, la Société a contractualisé de nouveaux contrats d'EPC (Engineering, Procurement et Construction) avec ses filiales. Ces nouveaux contrats, ainsi que la poursuite des contrats en cours à fin 2023, ont ainsi permis de générer un chiffre d'affaires de 40 M€ sur la période.

En parallèle, la Société a accru son activité de services rendus à ses filiales principalement dans le cadre de contrats de développement, de maintenance et de management services, générant un chiffre d'affaires de 3,4 M€ sur la période.

Investissements dans les projets en développement

La Société a continué d'investir dans ses projets en développement de la période. Les encours au titre de ces projets ont ainsi progressé de 3 M€.

Note 1.3. Suivi des participations et sociétés de projets

Participations

Du fait des difficultés de trésorerie de la société Flexens dans laquelle la Société détient une participation, la totalité de la valeur de celle-ci a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 2,2 M€.

Projet Ingrandes

Dans le cadre d'un accord de substitution signé avec la filiale Lhyfe Ingrandes, la Société lui a transféré le terrain qu'elle portait au titre de ce projet générant ainsi une sortie de l'actif immobilisé à hauteur de 4 M€.

Note 1.4. Recherche et développement

Au titre de ses activités de recherche et développement, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 158 K€.

Les projets de recherche et développement engagés les années précédentes ont été poursuivis sur l'exercice 2024.

Intelligence artificielle et software

Les programmes de recherche et développement liés à l'intelligence artificielle et de façon plus générale, aux logiciels créés par Lhyfe ont continué à être menés au cours de l'exercice 2024. La Société a ainsi dédié un peu plus de 1,3 M€ de ses ressources internes et externes à ces projets, dont le développement d'applications.

Note 1.5. Impact de la crise en Ukraine

Concernant la situation actuelle liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, au-delà des conséquences macroéconomiques, la Société estime à ce jour ne pas subir d'impact dans la mesure où elle ne réalise aucune vente, ni ne s'approvisionne dans l'un

ou l'autre de ces pays, ni dans des zones directement impactées par ce conflit, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Note 2 Evènements postérieurs à la clôture

Le 9 avril 2025, la Société a reçu une notification de la part de l'administration Belge mentionnant le refus d'accéder à la demande de Lhyfe d'extension du délai de la réalisation de ce projet, et par conséquent l'annulation de la subvention de 13 M€ octroyée début 2023 au titre du financement de ce projet. Le Groupe étudie à ce jour les impacts de cette annulation sur le calendrier et le périmètre de ce projet.

Le 16 avril 2025, le Premier Ministre français a confirmé l'octroi de la subvention de 149 M€ pour le projet Green Horizon de Lhyfe, dans le cadre de la présentation de la Stratégie nationale hydrogène 2030. Cette confirmation concrétise l'engagement de l'Etat français pris en mars 2024. A date, la Société a d'ores et déjà déposé le permis de construire ainsi que la demande d'autorisation environnementale. Le raccordement au réseau électrique et la mise à disposition de la puissance nécessaire ont été sécurisés. Lhyfe percevra d'ici juin 2025 une première avance de 18 M€. Une seconde tranche d'avance sera débloquée dans les mois suivants et les paiements ultérieurs prendront la forme de remboursements des dépenses acquittées et dûment justifiées par la mise en œuvre réussie d'étapes annuelles prédéfinies, sur une durée de 4 ans.

Le 29 avril 2025, Lhyfe a annoncé avoir conclu avec succès, auprès de trois partenaires financiers, le refinancement de la construction de quatre sites de production d'hydrogène vert situés en France et en Allemagne, pour un montant de 53 M€. Les sites incluent deux sites déjà construits (Buléon en France et Schwäbisch Gmünd en Allemagne) et deux sites en cours de construction (le Cheylas et Croixrault, en France). Cette opération, qui porte sur (i) le refinancement d'une partie des capex déjà investis par Lhyfe dans ces sites et (ii) le financement des investissements restants, est constituée de : un mix d'obligations et d'emprunts senior non subordonnés, de maturité en 2034, souscrits par Edmond de Rothschild Asset Management, la Banque Triodos et Sienna Investment Managers, complété d'un financement relais (subventions et TVA) obtenu auprès du Groupe BPCE, par l'intermédiaire de BPCE Energenco et de l'un de ses partenaires historiques BPGO. Lhyfe réalise ainsi son premier financement de projets, une première également en Europe s'agissant de sites de production d'hydrogène vert bulk. Cette opération vient renforcer le bilan et la trésorerie du Groupe. Elle illustre l'adhésion et la confiance confirmées de la part de partenaires financiers de premier rang dans le modèle d'infrastructure et la stratégie de scale-up industriel et commercial de Lhyfe.

Note 3 Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code de commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total du bilan avant répartition est de 203 M€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 20 M€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce, du plan comptable général (PCG) et du règlement ANC n°2020-11 à jour des différents

règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 3.1. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Note 3.2. Immobilisations incorporelles - Frais de développement liés aux technologies

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses liées au développement des technologies réalisées en interne par la Société sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- b) Intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- c) Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,

e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et

f) Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les coûts de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets). L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé de manière à répartir intégralement le coût de l'immobilisation incorporelle, selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée (3 à 5 ans), à compter de l'instant où l'actif est utilisable et est comptabilisé en « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

La Société procède à l'évaluation de la recouvrabilité des actifs incorporels dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour les actifs incorporels non amortis (principalement projets non encore prêts à être mis en service), un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.

Note 3.3. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Elles comprennent essentiellement les logiciels développés en interne, les droits d'utilisations de licences ainsi que les frais de recherche et développement liés à la conception des sites de production d'hydrogène onshore. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Note 3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Note 3.5. Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Frais de recherche et développement : 3 à 5 ans,
- Concessions, brevets, licences : 3 ans,

- Installations techniques et industrielles : 2 à 20 ans,
- Agencements et aménagements des constructions : 2 à 9 ans,
- Matériel de transport : 4 à 5 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans,
- Mobilier de bureau : 1 à 10 ans.

Note 3.6. Immobilisations financières

Titres de participation

Le poste « titres de participation » enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la Société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.

La valeur nette comptable des titres de participation est leur coût d'acquisition ou d'apport à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la Société, déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.

Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence.

Actions propres et contrat de liquidité

Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en

conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

- Les actions propres détenues sont comptabilisées au compte 277 « Actions propres ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré - premier sorti » est appliquée.
- Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont inscrites au compte 276 « Autres créances immobilisées ».

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Note 3.7. Stock et en-cours de production

Les dépenses liées au développement des futurs sites de production d'hydrogène renouvelable font l'objet d'un suivi et sont destinées à être revendues dans le cadre de contrats futurs. Les coûts de développement directs, externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets) sont constitutifs de travaux en cours à partir du moment où le succès des projets correspondant est probable. La Société considère le plus souvent que les critères sont remplis au moment où un projet rentre dans la

phase Tender Ready au sein du portefeuille de projets. Ces critères diffèrent selon qu'il s'agit d'un projet :

- en lien avec une application industrielle : demande de la part du client potentiel de la remise d'une offre « engageante » ou bien la remise de celle-ci est nécessaire pour le processus d'obtention de subventions,
- dédié à une application mobilité : décision stratégique d'investissement après analyses de la demande sur une zone géographique, de la capacité à servir la demande et des subventions possibles.

Tous les projets font l'objet d'une revue à chaque arrêté. En l'absence d'indice de perte de valeur, les en-cours ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation à la clôture.

Note 3.8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 3.9. Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective *pro rata temporis* (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la Société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques à la Société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3,54%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Les comptes au 31 décembre 2024 intègrent aussi, pour la première fois et conformément aux recommandations 2003-R01 du CNC et 2013-02 de l'ANC, le montant de la provision pour un montant de 91 K€. Lhyfe ne remplissait pas jusqu'à fin 2023 les critères de comptabilisation d'un passif en vertu de l'amendement à IAS 19 d'avril 2021 de l'IFRS IC.

Note 3.10. Produits constatés d'avance et produits à recevoir

Au 31 décembre 2024, la Société a constaté un produit constaté d'avance de 16 290 K€ et un produit à recevoir de 281 K€ au titre de l'avancement des dépenses engagées, liés aux différents contrats de subventions signés.

Note 3.11. Subventions

L'exercice 2024 a vu un montant global net versé de subventions de 3 278 K€, hors retenue de garantie prévue selon certains contrats. Les subventions ont été constatées sous forme de produits constatés d'avance ou produit à recevoir en fonction du calendrier d'attribution et des dépenses engagées à la date de clôture. Par ailleurs, les subventions sont reconnues en subvention d'exploitation ou d'investissement en fonction de la nature des dépenses qu'elles financent.

Note 3.12. Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Note 3.13. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Note 3.14. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la Société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Note 3.15. Charges à répartir

Frais d'émission d'emprunts

La Société a opté pour l'étalement de ses frais d'émission d'emprunt.

Le montant total des frais étalés ressort à 957,8 K€, répartis ainsi de manière linéaire sur les durées des emprunts concernés :

- 34,8 K€ sur 7 ans ;
- 15,1 K€ sur 7 ans ;

- 34,4 K€ sur 7 ans ;
- 10 K€ sur 15 ans ;
- 783 K€ sur 5 ans ;
- 80,5 K€ sur 4,5 ans

Le montant de la dotation aux amortissements comptabilisée en charges est de 178,5 K€ au 31 décembre 2024.

Le montant net restant à étaler est de 750 K€ comptabilisé en compte 481600 - Frais d'émission d'emprunts.

Note 3.16. Reconnaissance du chiffre d'affaires - Opérations à long terme

Lhyfe a contracté avec certaines de ses filiales sociétés de projets des contrats destinés à assurer les approvisionnements d'équipements, l'ingénierie et la construction pour les besoins de leurs futurs sites de production (contrats EPC). La durée d'exécution de ces contrats s'étale sur plusieurs exercices. A ce titre, il est reconnu dans les comptes sociaux de Lhyfe du chiffre d'affaires lié à ces contrats.

Ces contrats sont qualifiés de contrat à long terme, et la marge qu'ils génèrent est reconnue conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art.

622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

Pour cela, Lhyfe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, une provision pour factures à établir ou un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

Note 3.17. Effectif moyen

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	152	146-
Agents de maîtrise	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
Apprentis sous contrat	-	-
TOTAL	152	146

Note 3.18. Composition du capital social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	47 908 148	0,01	479 081
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	62 200	0,01	622
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		0,01	
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	47 970 348	0,01	479 703

Note 4 Notes relatives à certains postes du bilan

Note 4.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation pour 3 481 K€, de créances bloquées liées à ces participations pour 14 223 K€, de dépôts et cautionnements et créances immobilisées diverses pour 203 K€ et d'un contrat de liquidité pour 473 K€. Compte tenu des perspectives de développement de la Société et ses filiales, les titres de participation, ainsi que les créances rattachées à ces titres, n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation à la

Variation des actions propres :

Nombre d'actions propres

Détenues au 01/01/2024	52 718
Acquises au cours de la période	332 831
Vendues au cours de la période	288 661
Détenues au 31/12/2024	96 888

Les actions propres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à la clôture à hauteur de 43 K€ :

Nom de l'intermédiaire	Nombre de titres	Prix de revient	Valorisation historique	Cours moyen 12/2024	Valorisation à la clôture	MV latente
ODDO BHF SCA	96 888	3,20 €	310 206	2,76 €	267 605	42 602

Note 4.2. Capital social, réserves et primes

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital de la Société au cours des exercices présentés :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (€)	En milliers d'euros		
			Capital	Primes	Total
Au 31 décembre 2023	47 908 148	0,01	479,1	163 884,0	164 363,2
Augmentation de capital - 07/05/2024	35 700	0,01	0,4	14,9	15,3
Augmentation de capital - 03/10/2024	12 200	0,01	0,1	5,1	5,2
Augmentation de capital - 23/12/2024	14 300	0,01	0,1	6,0	6,1
* Au 31 décembre 2024	47 970 348	0,01	479,7	163 910,0	164 389,9

Note 4.3. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) accordés aux salariés et à un dirigeant et Bons de Souscription d'Actions (BSA) accordés à un consultant

Description des plans

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2023 à mettre en œuvre les plans de BSPCE et SO suivants :

- 17 juin 2024 : émission de 1 000 000 BSPCE Dirigeant 2024 donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2024. Leur période d'exercice est d'une durée de 8 ans. Ceux-ci ont été attribués au Président-Directeur général de la Société ;
- 22 novembre 2024 : émission de 206 984 BSPCE 2024 donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur

clôture, à l'exception des titres liés à la société Flexens dépréciés à hauteur de 2 150 K€.

Contrat de liquidité et actions propres

Au 31 décembre 2024, le contrat se répartit ainsi :

- Liquidités : 163 K€
- Actions propres : 310 K€

période d'exercice est d'une durée de 10 ans. Ceux-ci ont été attribués à des salariés ;

- 22 novembre 2024 : émission de 26 200 SO-2024 donnant chacun droit de souscrire à 1 action ordinaire de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2023. Leur période d'exercice est d'une durée de 10 ans. Ceux-ci ont été attribués à des salariés.

Suivi du nombre de BSPCE, SO et BSA en circulation

Le tableau ci-après synthétise le nombre de BSPCE, SO et BSA en circulation et leurs mouvements au cours de la période.

En nombre	BSPCE Salariés 2021 *	BSPCE Premium 2021 *	BSA 2021 *	BSPCE 2023	SO 2023	BSPCE Dirigeant 2024	BSPCE 2024	SO 2024	TOTAL
Au 31 décembre 2023	8 345	6 800	1 700	205 000	28 000				249 845
Attribués au cours de la période						1 000 000	206 984	26 200	1 233 184
Exercés au cours de la période	-622								-622
Devenus caducs	-208			-4 000	-13 000				-17 017
Au 31 décembre 2024	7 515	6 800	1 700	201 000	15 000	1 000 000	206 984	26 200	1 465 390

*Donnant droit à l'attribution du nombre d'actions, après division du nominal par 100

Le tableau suivant récapitule les plans autorisés en cours d'acquisition au 31 décembre 2024 :

	BSPCE Salariés 2021 (1)	BSPCE Premium 2021 (1)	BSA 2021 (1)	BSPCE 2023	SO 2023	BSPCE Dirigeant 2024	BSPCE 2024	SO 2024
Date d'autorisation par l'AG	16/10/2019	16/10/2019	16/10/2019	23/05/2023	23/05/2023	23/05/2024	23/05/2023	23/05/2023
Date d'attribution	12/04/2021	12/04/2021	08/04/2021	23/05/2023	23/05/2023	17/06/2024	23/09/2024	23/09/2024
Nombre d'instruments attribués	8 500	6 800	1 700	205 000	39 000	1 000 000	206 984	26 200
Période d'acquisition	4 ans	3,7 ans	4 ans	3 et 4 ans	3 et 4 ans	3 ans	4 ans	4 ans
Conditions d'acquisition	Présence	Performance	Performance	Performance	Performance	Performance	Performance	Performance
Période d'exercice	10 ans	10 ans	10 ans	9 ans	9 ans	8 ans	10 ans	10 ans
Méthode d'évaluation utilisées	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes	Black and Scholes
Cours du sous-jacent*	42,84 €	42,84 €	42,84 €	7,00 €	7,00 €	3,49 €	3,39 €	3,39 €
Prix d'exercice	42,84 €	42,84 €	42,84 €	8,75 €	8,75 €	2,00 €	8,75 €	8,75 €
Volatilité attendue**	30,00%	30,00%	30,00%	34,70%	34,70%	38,11%	37,60%	37,60%
Taux sans risque***	-0,31% à - 0,44%	-0,31%	-0,35%	2,96% et 2,97%	2,96% et 2,97%	2,98%	2,83%	2,83%
Juste valeur de l'option	12,16 €	12,76 €	12,86 €	2,20 € et 2,33 €	2,20 € et 2,33 €	0,30 €	0,60 €	0,60 €

*Prix de l'action à la date d'attribution

**Basé sur la volatilité habituellement observée pour des instruments de même type

***Obligation sans risque (Emprunt d'Etat) OAT France 5 et 7 ans

(1) A la suite de la division de la valeur nominale par 100 et création de 100 actions nouvelles pour une action ancienne intervenue le 11 mars 2023, chaque BSA et BSPCE donne le droit de souscrire à 100 actions pour un prix global de 42,84 euros.

Note 4.4. Plans d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024 à mettre en œuvre des plans d'AGA suivants :

- Emission de 300 000 AGA PC 2024 donnant droit de souscrire à des actions ordinaires de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2024. Leur période d'exercice est d'une durée de 5 ans. Celles-ci ont été attribués à des salariés de la Société ;

- Emission de 247 190 AGA 2024 soumises à des conditions de performance non marché à fin 2026 et donnant droit de souscrire à des actions ordinaires de la Société, par utilisation de la délégation du 23 mai 2024. Leur période d'exercice est d'une durée de 4 ans. Celles-ci ont été attribués aux salariés de la Société.

Suivi du nombre d'actions gratuites en circulation

Le tableau ci-après synthétise le nombre d'AGA en circulation et leurs mouvements au cours de la période.

En nombre	AGA Dirigeant 2022	AGA Cadres DGD 2022	AGA Cadres 2022	AGA NE1 2022	AGA PC 2022	AGA 2023	AGA PC 2024	AGA 2024	TOTAL
Au 31 décembre 2023	954 500	25 000	50 000	85 000	20 600	196 200	-		1 331 300
Attribués au cours de la période							300 000	247 190	547 190
Devenus caducs						-14 500		-1 000	-15 500
Au 31 décembre 2024	954 500	25 000	50 000	85 000	20 600	181 700	300 000	246 190	1 862 990

Le tableau suivant récapitule les caractéristiques des plans d'actions gratuites autorisés au 31 décembre 2024 :

Caractéristiques des plans	AGA Dirigeant 2022	AGA Cadres DGD 2022	AGA Cadres 2022	AGA NE1 2022	AGA PC 2022	AGA 2023	AGA PC 2024	AGA 2024
Date d'attribution	20/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	20/09/2022	03/07/2023	23/09/2024	22/11/2024
Date d'acquisition	31/12/2027	31/12/2025	19/09/2025	19/09/2027	19/09/2026	03/07/2026 - 03/07/2027	23/09/2029	22/11/2028
Nombre d'actions attribuées	954 500	25 000	62 500	85 000	33 000	209 300	300 000	247 190
Période d'acquisition	5 ans	3 ans	3 ans	5 ans	4 ans	3 et 4 ans	5 ans	4 ans
Condition de présence	31/12/2026	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2026	31/12/2025	03/07/2026	23/09/2029	22/11/2028

Note 4.5. Avances conditionnées

La Société bénéficie de plusieurs aides sous forme d'avances.

Les avances conditionnées s'élèvent à 1 625 K€ au 31 décembre 2024, versus 1 008 K€ au 31 décembre 2023.

La Société a bénéficié d'aides sous forme d'avances en 2024, dans le cadre :

- du projet Deeptech : le montant total prévu de l'avance est de 1 244 K€ et le solde a été perçu à hauteur de 622 K€ en décembre 2024. La Société a, ainsi, débuté le remboursement de l'échéancier établi pour un montant de 78 K€.
- du projet Sealhyfe : le montant total prévu de l'avance est de 243 K€ et le solde a été perçu en juillet 2024 pour un montant de 73 K€.

Les avances comptabilisées au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

Deep Tech :

- Avance accordée par Bpifrance Financement en 2020 finançant les projets de recherche et développement liés à la conception d'un site standard de production d'hydrogène à terre, à des études préliminaires liées à la production d'hydrogène en mer et aux travaux liés à l'intelligence artificielle d'un montant total de 1 244 K€, somme encaissée en totalité à fin 2024 ;
- Cette avance est remboursée à la BPI par paiement trimestriel sur 4 ans à compter du 31 décembre 2024, suite à l'avenant signé en 2023.

Assurance prospection internationale - Allemagne :

- Avance accordée par Bpifrance Assurance Export en 2020 visant à garantir la Société contre l'échec total ou partiel de sa démarche de prospection en Allemagne sur la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 ;
- Cette avance sera remboursée à la BPI par paiements trimestriels durant 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2027 dans l'hypothèse du succès commercial dans le pays concerné.

Assurance prospection internationale - Canada :

- Avance accordée par Bpifrance Assurance Export le 24 mai 2023 visant à garantir la Société contre l'échec total ou partiel de sa démarche de prospection au Canada sur la période du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026 ;
- Cette avance sera remboursée à la BPI par paiements trimestriels durant 4 ans à compter du 1^{er} mars 2028, dans l'hypothèse du succès commercial dans le pays concerné.

Financement du projet Sealhyfe par l'ADEME :

- Avance accordée par l'ADEME en août 2022 pour un montant total de 243 K€ dans le cadre du financement du projet Sealhyfe, site pilote de production d'hydrogène renouvelable en mer ;
- Cette avance sera remboursée à l'ADEME par deux paiements annuels dont le premier aura lieu 6 mois après la clôture de l'exercice social au cours duquel aura lieu la Phase d'investissement.

Note 5 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Note 5.1. Informations requises par l'article R. 123-198 - 9° du Code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 152 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des conseils et

prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission du contrôle des comptes.

Note 5.2. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation progressent de 400 K€ au cours de l'exercice 2024 en lien notamment avec les subventions ARENH.

Les principales subventions, qui peuvent être traitées par le biais de subventions d'exploitation ou de subventions d'investissements et reçues par la Société sont les suivantes :

- **Aide au développement Deeptech** : cette subvention avait été accordée par Bpifrance Financement le 11 mai 2020 afin de financer les projets de recherche et développement liés à la conception de sites standards de production d'hydrogène à terre, aux travaux liés à l'intelligence artificielle et des études préliminaires liées à la production d'hydrogène en mer. Ces divers projets étant finalisés, le Groupe a encaissé au cours de l'exercice 2024, le solde de la subvention, soit 622 K€.
- **Convention de financement – Sealhyfe** : en complément du financement préalablement accordé par la Région Pays de la Loire concernant le projet Sealhyfe, l'ADEME a accordé au Groupe un financement sous forme de subvention à hauteur de 729 K€. Cette aide vise à financer le site pilote de production d'hydrogène en mer. La Société a encaissé 109 K€ au titre de cette aide en 2022, puis 401 K€ en 2023 et le solde 219 K€ en 2024.
- **Convention de financement Clean Hydrogen Partnership – Hope** : cette subvention d'un montant total de 9 820 K€ accordée par la Commission européenne concerne un projet relatif au développement et à la construction d'un site de production d'hydrogène vert en mer au large d'Oostende, en Belgique, d'une capacité de 10 MW. Au cours de l'exercice, le Groupe a encaissé une somme complémentaire d'un montant de 417 K€, portant ainsi le montant total reçu à 3510 K€ au titre de cette subvention.
- **Convention de financement – Hope - Etat Belge** : la Société a également contractualisé une subvention avec l'Etat Belge concernant le projet Hope pour un montant pouvant aller jusqu'à 13 053 K€. Au 31 décembre 2024, la Société a encaissé un acompte de 1 139 K€ au titre de cette subvention.
- **Convention de financement Clean Hydrogen Partnership – TH2nicio** : cette subvention d'un montant de 4 400 K€ a été contractualisée avec la Commission européenne. Cette aide est destinée à financer la construction d'un site de production d'hydrogène onshore à Milan, en Italie. La Société a encaissé un pré-financement à hauteur de 1 282 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 et a encaissé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 un montant complémentaire à hauteur de 690 K€.
- **Convention de financement Ecosystème H2 – Hy'Touraine** : la Société a contractualisé début 2023 avec l'ADEME une subvention d'un montant total de 1 560 K€, destinée à financer la construction d'un site de production d'hydrogène à Sorigny, en Touraine.
- **Convention de financement Clean Hydrogen Partnership – AdvancedH2Valley** : ce contrat de subvention a été signé fin 2023 avec la Commission européenne pour un montant total de 234 K€. Ces fonds sont destinés à financer des coûts de coordination portés par Lhyfe dans le cadre de la construction du site Hy'Touraine, près de Sorigny, et la montée en puissance du site de Bouin. A fin 2024, la Société a encaissé 187 K€ au titre de cette aide.

La Société a comptabilisé en produits à recevoir les montants de subvention pour lesquels elle estime remplir les conditions d'obtention et d'appel.

Note 5.3. Résultat financier

Le résultat financier ressort à -1,7 M€ sous l'effet de la dépréciation des titres de Flexens à hauteur de 2,2 (cf. note 1.3) et des charges financières de la période liées aux

nouveaux financements contractualisés fin 2023. Ces charges sont partiellement compensées par une meilleure rémunération des placements de trésorerie.

Note 5.4. Crédit impôt recherche

Dans le cadre de son activité de recherche, la Société a engagé des dépenses éligibles au crédit d'impôt recherche et

qui fait l'objet d'une demande auprès de l'administration fiscale pour un montant de 158 K€ comptabilisé à la clôture.

Note 6 Autres informations

Note 6.1. Comptes consolidés

En application de l'article L. 233-1 6 du Code de commerce la Société établit des comptes consolidés, en incluant les comptes de ses filiales suivant la méthode de l'intégration globale, à l'exception des filiales Botnia Hydrogen, Ingrandes PS et Flexens qui suivent la méthode de la mise en équivalence.

Ces comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

Une copie des états financiers consolidés peut être obtenue au siège social de la société Lhyfe.

Note 6.2. Rémunération des organes de direction

Au 31 décembre 2024, les principaux dirigeants sont le salarié membre du Conseil d'administration et le Président Directeur général.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération fixe	524	741
Rémunération variable	270	248
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Avantages en nature	-	-
Rémunération des dirigeants	794	989

Note 6.3. Liste des transactions effectuées avec des parties liées

Aucune information n'est à fournir car les transactions entre parties liées visées à l'article R. 123-198 du Code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché ou effectuées avec des sociétés détenues en totalité directement ou indirectement.

Note 7 Engagements financiers

Note 7.1. Engagements donnés

Garanties à première demande accordées

Lhyfe a accordé sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- une GAPD au profit de fournisseurs d'énergie dans le cadre des PPA contractualisés en 2024 pour un montant de 12,8 M€ ;
- une GAPD au profit d'un fournisseur de réseau de transport électrique pour un montant de 3,5 M€ ;
- deux garanties de paiement au profit de sous-traitants au titre de travaux de Génie Civil pour un montant de 2,3 M€. En parallèle, deux garanties de paiement du même type sont arrivées à expiration sur l'exercice pour 2,1 M€.

Nantissements

Sur l'année 2024, le Groupe n'a octroyé aucun nouveaunantissement.

Covenants

- Le contrat de crédit syndiqué conclu fin 2023 comporte des clauses de défaut [« covenants »]. Ces covenants concernent des tests sur les liquidités passées et à venir, le ratio de fonds d'endettement ramené aux fonds propres ainsi que des capacités installées en MW. Au 31 décembre 2024, ces covenants sont respectés.

Note 7.2. Engagements reçus

Lhyfe s'est vu octroyer :

- une GAPD de la part d'un fournisseur d'énergie dans le cadre de la contractualisation des PPA pour un montant de 1,5 M€ ;
- un complément de garantie maison-mère de la part d'un fournisseur d'équipements industriels pour 3,7 M€ ;
- une garantie maison-mère de la part d'un fournisseur d'équipements à hauteur de 5 M€ ;
- une garantie maison-mère de la part d'un fournisseur d'équipements logistiques à hauteur de 5 M€ ;
- d'autres GAPD et cautions diverses de la part de fournisseurs d'équipements pour un montant de 0,8 M€.

Note 7.3. Crédits-baux

Engagements de crédit-bail	Redevances payées de l'exercice cumulées	Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
		jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
Terrains					
Constructions					
Inst. tech., matériel et outillage	1 669	3 900	15 911	15 446	1 625
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					

Note 8 Liste des filiales et participations

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Bouin SAS 2 port du Bec 85230 Bouin – France	1 000	100	1 000	7 142 698	2 145 949
RCS La Roche-sur-Yon 878 118 272	-957 999		1 000		-163 030
Lhyfe Germany GmbH Im Zollhafen 24 50678 Cologne, Allemagne	25 000	100	25 000	8 130 660	1 017 691
HRB 115218	260 657		25 000		-3 139 434
Lhyfe Sombrero SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France	51 000	100	51 000	2 865	
RCS Nantes 901 156 257	46 812		51 000		-831
Territoires x Lhyfe SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France	51 000	100	51 000	2 865	
RCS Nantes 901 153 098	46 812		51 000		-831
Lhyfe Denmark ApS c/o Christensen Kjaerulff Østbanegade 123 2100 København Ø, Danemark	5 363	100	5 396	894 696	
CVR 42675016	-918 218		5 396		-444 023
Lhyfe Lakrids ApS c/o Christensen Kjaerulff Østbanegade 123 2100 København Ø, Danemark	5 363	100	5 396	8 681,48	0
CVR 42675024	-13 101		5 396		-5 968
Lhyfe Sweden AB c/o The Works Sverige AB Klarabergsgatan 60 111 21, Stockholm, Suède	2 467	100	2 466	3 385 924	360 714
559334-3857	2 182		2 466		-1 516 386
Lhyfe Netherlands B.V. Westerstraat 10, UNIT A1093 3016DH Rotterdam, Netherlands	1 000	100	1 000	750 118	98 270
RSIN 863101185	-452 393		1 000		-103 323
Lhyfe Bessières SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France	1 000	80	800	7 212 843	132 161
RCS Nantes 913 268 504	1 037 811		800		-471 341
Hydrogène Lhyfe Canada Inc. 3900-1 Place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B4M7 – Canada	14	100	13,59	8 092,97	0
1177977304	-10 196		13,59		-10 188
Lhyfe Skive ApS c/o Christensen Kjaerulff Østbanegade 123 2100 København Ø, Danemark	5 363	100	5 401		0
CVR 43716980	-604		5 401		-3 946
Lhyfe Buléon SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France	1 000	100	1 000	11 626 013	519 898
RCS Nantes 910 335 850	2 244 152		1 000		-532 476
Lhyfe Sorigny SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France	1 000	100	1 000	592 922	
RCS Nantes 920 612 777	-66 994		1 000		-33 177

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Croixrault SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 920 612 751	1 000	100	1 000	266 582	
Lhyfe Production 2 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 166	1 000	100	1 000	601,27	
Lhyfe Le Cheylas SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 182	1 000	100	1 000		
Lhyfe Bussy Saint Georges SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 208	1 000	100	1 000		
Lhyfe Production 5 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 921 668 232	1 000	100	1 000		
Lhyfe Niedersachsen GmbH c/o Design Offices Erftstraße 15 - 17 50672 Cologne, Allemagne HRB 218723	25 000	100	25 000	944 374,01	60 859
Lhyfe Schwäbisch Gmünd GmbH Robert-von-Ostertag-Straße 4 73525 Schwäbisch Gmünd – Allemagne HRB 745476	25 000	100	25 000	10 851 421	664 956
Lhyfe Hidrogeno, S.L 4 c.o. Audalia Nexia 28036–Madrid – Espagne B09785304	3 000	100	3 000	2 061 102	0
Lhyfe Trelleborg AB c/o The Works Sverige AB Klarabergsgatan 60 111 21, Stockholm, Suède 559399-7488	2 181	100	2 273	20 138	0
Lhyfe UK Ltd. 3 More London Riverside London SE1 2AQ - Royaume-Uni 14083786	1	100	1	2 805 645	0
Lhyfe Production 6 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 980 842 827	1 000	100	1 000		
Lhyfe Production 7 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 980 833 099	1 000	100	1 000		
Lhyfe Production 8 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 980 842 843	1 000	100	1 000		
	1 000	100	1 000		

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Production 9 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 980 865 620	660		1 000		340
Lhyfe Production 10 SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 980 835 367	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	660		1 000		340
Lhyfe Ingrandes SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 981 902 893	1 000	100	1 000	3 648 033,62	
	-----	-----	-----	-----	-----
	-100 098		1 000		-101 098
Lhyfe Gonfreville-L'Orcher SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 979 513 330	1 000	100	1 000		
	-----	-----	-----	-----	-----
	541		1 000		-459
Aspen Wasserstoff GmbH Robert-von-Ostertag-Straße 4 73525 Schwäbisch Gmünd – Allemagne HRB 746030	25 000	100	25 000	1 003,62	0
	-----	-----	-----	-----	-----
	10 185		25 000		-7 367
Hydrogen Bay GmbH c/o orangery Timmerannsstrat 4b 18055 Rostock, Germany HRB 16479	12 500	100	12 500	1 003,62	0
	-----	-----	-----	-----	-----
	-6 367		12 500		-18 867
Duisburg Hydrogen GmbH c/o Design Offices Erftrstraße 15-17 50672 Cologne, Germany HRB 16479	12 500	100	12 500	1 003,62	0
	-----	-----	-----	-----	-----
	12 065		12 500		-435
Lhyfe Delfzijl BV Keurenplein 41, UNIT A3762 1069CD Amsterdam, Netherlands 559334-3857	1 000	100	1 000	790 482	
	-----	-----	-----	-----	-----
	-9 948		1 000		-10 948
Lhyfe Finland c/o HPP Asianajotoimisto Bulevardi 1 A 00100 Helsinki, Finland 2948023-9	0	100	1 000	5 016,78	0
	-----	-----	-----	-----	-----
	-4 481		1 000		-4 481
Lhyfe Kemsley 3 More London Riverside London SE1 2AQ, United Kingdom 15409060	1	100	1,2	147 966,62	
	-----	-----	-----	-----	-----
			1,2		
Lhyfe Wallsend 3 More London Riverside London SE1 2AQ, United Kingdom 15409059	1	100	1,2	3 038,27	
	-----	-----	-----	-----	-----
			1,2		
HoldCo Sparkle 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 935 355 271	1	100	1	5 016,54	0
	-----	-----	-----	-----	-----
	-416		1		-417
Lhyfe Green Power Traceability France 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 984 593 178	1 000	100	1000	732,5	0
	-----	-----	-----	-----	-----
	-21 257		1000		-22 257

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Lhyfe Oostende Franklin Rooseveltlaan 349 bus B19 9000 Gent, Belgium 1005.218.621	1 000	100	1000	11 209,81	
FinCo Sparkle 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 938 500 246	1	100			
Hydrogène Lhyfe Montréal-Est Inc. 3900-1 Place Ville-Marie Montréal (Québec) H3B4M7, Canada	7	100	7		

Participation	Capital	Q.P. détenue	Val. Brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. Encaiss.	Val. Nette titres	Cautions	Résultat
Botnia Hydrogen AB Fredsgården 11 LGH 1502 Stockholms län – Suède 559303-0454	75 487	39,2	1 059 929		42 411
Flexens Salomonkatu 17 B 28 00100 Helsinki, Finland	30 000	49,0	2150197		1 029 189
Ingrandes PS SAS 1 ter mail Pablo Picasso 44000 Nantes – France RCS Nantes 982 287 534	-6 537 595		0		-1 826 535
	1 000	50	500	768,2	
	502		500		-498

Note 9 Etat des immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	768	-	2 038
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 746	-	38
TOTAL	3 514	-	2 076
Immobilisations corporelles			
Terrains	6 920	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	520	-	10 450
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	565	-	-
Mat. de transport	78	-	-
Mat. de bureau et info., mobilier	872	-	89
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	5 927	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
TOTAL	14 881	-	10 539
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	11 860	-	5 844
Autres titres immobilisés	259	-	1 316
Prêts et autres immobilisations financières	956	-	1 172
TOTAL	13 074	-	8 333
TOTAL GENERAL	31 469	-	20 947

	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession	
Frais d'établissement et de développement	-	-	2 806
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 130	-	1 654
TOTAL	1 130	-	4 460
Terrains	-	4 000	2 920
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Inst. gales., agencts. et aménagt. const	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	-	10 431	539
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers	-	-	565
Mat. de transport	-	-	78
Mat. de bureau et info., mobilier	-	-	960
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	4 492	-	1 435
Avances et acomptes	-	-	-
TOTAL	4 492	14 431	6 497
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	-	-	17 704
Autres titres immobilisés	1 265	-	310
Prêts et autres immobilisations financières	1 762	-	366
TOTAL	3 027	-	18 380
TOTAL GENERAL	8 649	14 431	29 337

Note 10 Etat des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Frais d'étab. et développement	257	605	-	861
Autres postes d'immo. incorp.	64	40	-	104
TOTAL	321	645	-	965
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.	-	-	-	-
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	31	77	35	73
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	245	199	-	444
Matériel de transport	55	18	-	73
Mat. de bureau et informatique, mobilier	302	207	-	508
Emballages récup. et divers	-	-	-	-
TOTAL	632	501	35	1 098
TOTAL GENERAL	953	1 146	35	2 064

Note 11 Charges à répartir

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	848	81	179	750
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-

Note 12 Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	14 223	-	14 223
Prêts ^{(1) (2)}	-	-	-
Autres immobilisations financières	366	-	366
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	47 224	47 224	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	2	2	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	158	158	-
Taxe sur la valeur ajoutée	909	909	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Divers	-	-	-
Groupe et associés ⁽²⁾	47 291	47 291	-
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op.de pension de titres)	3 940	2 543	1 397
Charges constatées d'avance	1 343	1 343	-
TOTAL	115 456	99 470	15 986

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Note 13 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'un an	Echéances	
			A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	10 325	367	-	9 958
Autres emprunts obligataires ⁽¹⁾	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit ⁽¹⁾				
○ à 1 an max. à l'origine	3	3	-	-
○ à plus d'1 an à l'origine	35 895	3 270	28 675	3 950
Emprunts et dettes financières diverses ^{(1) (2)}	93	-	93	-
Fournisseurs et comptes rattachés	19 205	19 205	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 948	1 948	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 414	1 414	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	9 140	9 140	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	156	156	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés ⁽²⁾	185	185	-	-
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	2 484	2 484	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	16 290	16 290	-	-
TOTAL	97 140	54 464	28 768	13 908
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>28 054</i>			
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>351</i>			
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Note 14 Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant en K€
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	121 561
Distributions	-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	121 561
Variations du capital social	1
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport...	26
Variation du report à nouveau	- 20 880
Variation des subventions d'investissement et provisions règlementées	- 75
Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	20 880
Variations en cours d'exercice	- 48
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	121 513
Résultat de l'exercice	- 19 957
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	101 556

Note 15 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles	367	606
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188	113
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 054	5 628
Dettes fiscales et sociales	2 806	2 333
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	359	-
TOTAL	17 775	8 680

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances clients et comptes rattachés	12 025	4 861
Autres créances	1 238	2 088
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	110	165
TOTAL	13 373	7 114

Note 16 Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Produits d'exploitation	16 290	9 929
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	16 290	9 929

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le 31/12/2023
Charges d'exploitation	1 343	891
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL	1 343	891

Note 17 Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augm. des dotations de l'exercice	Dim. reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Risques et charges				
Provisions pour litiges	44	20	44	20
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions & obligations	-	91	-	91
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	125	182	-	307
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	3 041	117	528	2 629
TOTAL	3 211	410	573	3 048

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augm. des dotations de l'exercice	Dim. reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations			-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations titres mis en équivalence	-	-	-	-
Immobilisations titres de participations	-	2 150	-	2 150
Immobilisations financières	-	43	-	43
Sur stocks et en cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	-	2 193	-	2 193
TOTAL GENERAL	3 211	2 602	573	5 240
<i>Dont dotations et reprises : - d'exploitation</i>		<i>410</i>	<i>73</i>	
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>		<i>2 193</i>		
<i>Dont dotations et reprises : - exceptionnelles</i>				

Note 18 Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	1
Produits d'exploitation sur exercices antérieurs	-	87
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	14 392
Subventions d'investissement virées au résultat	-	492
Bonis prov. Rachat d'actions propres	-	7
Amendes et pénalités	1	-
Charges d'exploitation sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	14 396	-
Mali prov. Du rachat d'actions propres	120	-
Dotations aux amortissements exceptionnelles	1 035	-
TOTAL	15 551	14 979

Note 19 Transfert de charges

Transfert de charges	Montant
Refacturations Groupe	455
Refacturations Projet Advanced H2 Valley	307
Produits Divers Hors Groupe	283
Prise en charge assurances	79
Prise en charge formations	4
TOTAL	1 128